



acepp.asso.fr/Presidentielles-2017

Le 21 avril 2017

L'Acepp a interpellé les candidats à l'élection présidentielle. Elle s'est invitée dans la campagne en posant cinq questions issues de la Plateforme Acepp 2017 et ses 29 propositions aux candidats.

Le bilan est le suivant : le 13 mars 2017, un seul candidat, Benoit Hamon, a répondu aux cinq questions. **Le 14 avril, François Fillon et le 17 avril, Jean-Luc Mélenchon** ont envoyé un courrier adressé à l'Acepp dont le contenu est assez éloigné des questions qui leur étaient posées.

Retrouvez ci-dessous, les questions et réponses de B. Hamon suivies des deux courriers de F. Fillon et J.-L. Mélenchon.

Politique Petite enfance et Parentalité

1. *Envisagez-vous de renforcer l'offre pour permettre un réel choix des familles ? Si oui, comment ? Et comment imaginez-vous un meilleur équilibre entre accueil individuel et accueil collectif ?*

L'offre d'accueil des jeunes enfants en France est en moyenne de 56 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (*source Observatoire national de la petite enfance 2016 – Accueil du jeune enfant 2015, Cnaf*) : 33 chez un-e assistant-e maternel-le ; 17 en accueil collectif ; 4 en école maternelle ; 2 avec salarié-e au domicile de l'enfant.

Réponse de Benoit Hamon (Parti socialiste) - Le 13/03/2017

Comme je l'ai rappelé lors de [mon discours à Marseille le 10 mars](#), une République bienveillante et humaniste, c'est une République qui donne toutes ses chances à chaque citoyen depuis la petite enfance et l'école, où l'égalité des chances et la mixité sociale doivent devenir une réalité, jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle, et tout au long de la vie.

Je connais le bonheur d'avoir un enfant et la préoccupation constante des parents par le besoin de trouver des solutions d'accueils. Là encore, heureusement que les familles sont là, que nos seniors sont là : la moitié des heures de gardes dans notre pays sont le fruit des grands-parents.

*Je souhaite donc aboutir enfin à **un Service public de la petite enfance**. C'est pourquoi je propose de **créer 250 000 nouvelles places d'accueil individuel et collectif**, avec des modes d'accueil adaptés.*

Je propose de créer 250 000 places, individuelles et collectives, pour la petite enfance [@benoithamon](#) [#Hamon2017](#) [#Marseille](#)

— SaintOuen avec Hamon ([@SaintOuenHamon](#)) [7 mars 2017](#)



2. Que proposez-vous pour une politique ambitieuse d'accueil du jeune enfant quant au pilotage et à la cohérence sur les territoires ?

La politique Petite Enfance et Parentalité est tributaire de l'implication des acteurs locaux vu l'absence ressentie de pilotage national et de compétence attribuée au niveau territorial.

Réponse de Benoit Hamon (Parti socialiste) - Le 13/03/2017

Je propose que puisse être réalisé, tous les semestres, un bilan des places d'accueil disponibles par bassin d'emploi.

Par ailleurs, d'autres modèles d'accueil peuvent être encouragés par les collectivités afin de développer la création de Maisons d'Assistant.e.s Maternel.le.s (MAM) et de les accompagner pour qu'elles puissent aussi répondre à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Comme l'a recommandé le [rapport sénatorial publié à l'été 2016](#) et comme le rappelle Michelle Meunier, il est nécessaire de prendre en compte, dans les schémas départementaux de services aux parents, l'offre représentée par les MAM et développer un accompagnement incitatif permettant d'orienter les ouvertures de MAM vers les zones où des besoins particuliers sont identifiés.

Partenariat parents, professionnel-le-s et institutions autour de l'enfant (coéducation)

3. Comptez-vous promouvoir, soutenir, développer et/ou financer la coopération Parents - Professionnel-le-s de la Petite Enfance ? Et si oui, comment ?

Dans le réseau Acepp, les lieux d'accueil gérés par les parents et plus largement toute action de parentalité tournée vers le collectif* montrent l'intérêt d'un partenariat entre parents, professionnel-le-s et institutionnels pour la construction de l'enfant et celle du parent-citoyen.

***Des lieux pour l'accueil des enfants** : Crèches associatives, Crèches parentales, Haltes-garderies, Multiaccueils, Microcrèches, Accueils de loisirs et périscolaires, Cantines, Lieux passerelles...

Des lieux parents/enfants : Lieux d'accueil enfants parents, Ludothèques, Relais assistants maternels, Ateliers d'éveil, Animations itinérantes, Activités intergénérationnelles, Cafés de parents...

et des **Universités Populaires de Parents**

Réponse de Benoit Hamon (Parti socialiste) - Le 13/03/2017

En matière d'accueil, je pense utile de soutenir les initiatives locales et associatives en matière d'accueil pluriel et interculturel de la petite enfance : l'accueil des parents, les échanges autour de l'éducation et la coéducation, le soutien aux parents d'origine étrangère ainsi qu'aux parents d'enfants à particularité, handicap notamment, doivent être développés.

Formation et la qualification des professionnel-le-s de la petite enfance

4. Quelle est votre position sur la formation des professionnel-le-s, l'articulation et la coordination entre les métiers de la Petite Enfance ?

Les lieux d'accueil de la Petite enfance sont bien plus que de simples modes de garde. Il n'est plus à démontrer qu'il y a une corrélation entre la qualité de l'accueil des enfants et des parents et la qualification des professionnel-le-s.

Réponse de Benoit Hamon (Parti socialiste) - Le 13/03/2017

Ces dernières années, de nombreuses recommandations ont été émises sur cet aspect, que ce soit dans le [rapport de la psychologue Sylviane Giampino](#) ou dans le rapport sénatorial sur les maisons d'assistant.e.s maternel.le.s. Ainsi, je crois que nous devons poursuivre les efforts pour faire converger les approches tant des professionnel.le.s de la petite enfance que des parents. Cette convergence passe par une meilleure formation des professionnel.le.s de la petite enfance, pour qu'elles et ils puissent échanger avec les parents sur les différentes expériences vécues par leur enfant au domicile ou dans le mode de garde.

Enfin, je serai particulièrement attentif à ce que les professionnel.le.s de la petite enfance soient formé.e.s au repérage des violences dont l'enfant peut être victime dans le cadre familial. Les méthodes d'éducation bienveillante et de communication non-violente doivent trouver toute leur place dans ces formations, de façon à ce que la nouvelle génération qui s'annonce puisse grandir dans l'empathie.

Dans cette optique nouvelle, et conscient de l'extrême segmentation de la petite enfance, il s'agit évidemment que tous les métiers (assistant.e.s maternel.le.s, animateur.rice.s de RAM et de LAEP, auxiliaires de puériculture, puériculteur.rice.s, éducateur.rice.s de jeunes enfants, médecins de PMI, encadrant.e.s...) acquièrent une culture commune et partagent cette même ambition.

Non-lucrativité de l'accueil de la petite enfance

5. **Que proposez-vous pour sécuriser le financement des associations, actrices de l'Économie Sociale et Solidaire, et notamment favoriser la subvention qui est la forme de soutien la plus appropriée des associations ?**

Le développement de l'offre d'accueil (crèches...) est partagé entre les acteurs publics, privés à but non lucratif (associations, coopératives...) et privés à but lucratif (entreprises). Les associations, coopératives... sont reconnues comme étant pertinentes en termes d'innovation sociale, d'accueil de tous, de gestion désintéressée, d'implication des parents et en co-construction active d'une politique Petite Enfance et Parentalité adaptée aux nouvelles situations des familles.

Réponse de Benoit Hamon (Parti socialiste) - Le 13/03/2017

Comme énoncé dans mon projet, je propose un Acte II de l'Économie Sociale et Solidaire :

Je lancerai un acte II de l'économie sociale et solidaire pour qu'elle atteigne 20% du PIB en 2025, contre 10% aujourd'hui. Je soutiendrai la création d'emplois de qualité dans l'ESS en ciblant une partie des aides actuellement réservées aux entreprises classiques sur ce secteur d'avenir.

Soucieux d'accompagner la transition vers une société plus solidaire et démocratique, je soutiens activement l'éducation populaire. Encourager ces associations est indispensable. Cela passera par la création d'un nouveau ministère du temps libre. Parce que les structures non-lucratives représentent l'un des moteurs du vivre ensemble et créent aussi de la richesse pour notre société, nous devons veiller à ce qu'elles bénéficient à l'avenir d'un crédit d'impôt similaire au CICE.

Du point de vue plus particulier de la petite enfance, je lancerai une réflexion approfondie, avec les partenaires sociaux, les associations familiales et les parents, sur le coût de l'enfant en fonction de l'âge afin de définir un système d'aide efficace et juste pour chaque famille dont celles avec un seul enfant (allocation familiale).



ASSOCIATION DES COLLECTIFS
ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS
Monsieur Dennis GOMEZ
Acepp - Federation Nationale
29 Rue Du Charolais
75012 PARIS

Paris, le 10 avril 2017

Cher Monsieur,

Depuis plusieurs années, je sillonne la France à la rencontre des Françaises et des Français. J'ai voulu prendre le temps d'écouter et d'engager le dialogue avec les acteurs de terrain, les familles et les associations.

Vous connaissez mon attachement à la famille. Il n'est pas de circonstance, il n'est pas un étendard brandi à des fins électoralistes. C'est donc assez naturellement qu'il se traduit de façon très concrète dans mon programme.

La famille est un pilier de notre société, le premier lieu de socialisation et d'éducation de l'enfant. C'est pourquoi je veux la soutenir, la protéger et lui redonner ses droits.

La politique familiale en France est un levier essentiel de nos politiques publiques. Cette politique soutient le dynamisme de notre économie et contribue à la pérennité de notre système de retraites par répartition. Il est naturel et légitime que notre pays soit solidaire de ses familles. Il est urgent de revenir sur le matraquage sans précédent dont elles ont été victimes ces dernières années.

Je rétablirai l'universalité des allocations familiales et je relèverai le plafond du quotient familial à trois mille euros. L'enveloppe des aides fiscales et sociales pour les emplois familiaux sera maintenue.

La politique familiale que je défends repose sur les principes de liberté et de responsabilité, qui sont au cœur de mon projet. Je protégerai la liberté de choix entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Je garantirai cette liberté pour le choix des modes d'accueil de la petite enfance et dans le recours au congé familial.

Je réécrirai, comme je m'y suis engagé, la loi Taubira qui a ouvert aux couples de même sexe l'adoption plénière, effaçant ainsi la filiation biologique des enfants. Dans le cadre de la concertation avec toutes les parties prenantes, il faudra s'interroger plus globalement sur les évolutions nécessaires de notre droit de l'adoption.

Je renforcerai les sanctions pénales sur le recours ou la promotion de la GPA et je maintiendrai le recours à la PMA uniquement pour le traitement médical de l'infertilité parentale. Le gouvernement luttera contre les détournements de procédure par le biais de conventions signées avec les pays autorisant l'une ou l'autre de ces pratiques. Une action au niveau international sera par ailleurs menée en faveur de l'abolition de la GPA.

Je m'engage par ailleurs à abroger la loi controversée créant un délit d'entrave numérique.

J'entends également lancer une mission ayant pour objet de bloquer l'accès des mineurs aux sites et vidéos pornographiques, en concertation avec les fournisseurs d'accès internet, les opérateurs de téléphonie mobile, les hébergeurs, la CNIL, les associations familiales ou de protection de l'enfance et les organismes concernés. Il s'agit là de faire respecter, dans les faits, la législation interdisant ces programmes aux moins de 18 ans, tout en veillant au respect de la vie privée.

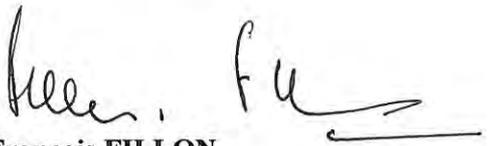
Enfin, parce que la famille, ultime espace de solidarité, est souvent en première ligne face à la maladie, au handicap ou à la perte d'autonomie d'un de ses membres, je créerai un véritable statut fiscal du proche aidant.

Je crois en la famille, je crois en son rôle déterminant dans notre société. C'est pourquoi, à quelques jours de ce premier tour de l'élection présidentielle, je tenais à porter à votre attention et celle des membres de votre association mes propositions, que vous trouverez détaillées à cette adresse : <https://www.fillon2017.fr/projet/famille/>.

J'ai besoin de votre soutien pour que la famille sorte gagnante de l'élection présidentielle, et que nous puissions ensemble tirer un trait sur ces dernières années désastreuses. Il est nécessaire que les familles de France soient informées de la réalité du choix qu'elles auront à faire à l'occasion de ces élections.

Je vous prie, de croire, cher Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Meu à un,


François FILLON

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité l'équipe de campagne de Jean-Luc Mélenchon pour répondre aux 29 propositions de votre plateforme éducation et parentalité, et c'est après une lecture assidue que nous vous présentons notre programme en matière d'éducation et de petite enfance.

L'école occupe une place centrale dans l'Avenir en commun, le programme de la France Insoumise. Notre projet éducatif est en effet inséparable de notre projet de société. L'Ecole doit apporter le savoir et la culture pour former des consciences émancipées, celles des citoyens éclairés de la VI République que nous voulons bâtir. Elle doit participer de l'élévation du niveau général de qualification pour faire face aux mutations de notre système productif et engager la transition écologique. Elle doit s'affirmer comme le creuset du peuple en formation alors que notre société est traversée par de multiples tensions.

Sur la question de la coéducation, nous n'y sommes pas défavorables, mais nous travaillons à mieux diffuser les savoirs et à articuler l'intervention des différents acteurs : universitaires, praticiens de terrain et ministère. La question pédagogique doit rester la prérogative des chercheurs et des professionnels de l'enseignement et le principe de liberté pédagogique absolument garanti.

Nous voulons faire des parents d'élèves des acteurs de la vie des établissements : créer un statut des parents d'élèves délégués donnant droit à la formation et à congé de représentation opposable à l'employeur ; mettre en œuvre des espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués, organiser les interventions des personnels médicosociaux, psychologues de l'Éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école.

Diverses enquêtes montrent que les écarts apparaissant très tôt entre les enfants. Il faut dès le plus jeune âge donner à tous les enfants les outils pour réussir. C'est le sens de notre proposition d'entrée dans la scolarité obligatoire dès 3 ans. Nous créerons ainsi une école de la petite enfance et non plus seulement « maternelle ». Elle tiendra compte de la spécificité d'âges auxquels les pédagogies basées sur l'éveil ou les jeux doivent être privilégiées. La scolarisation sera possible dès 2 ans et permettra d'engager l'acquisition des savoirs et surtout de préparer un passage en douceur vers l'école élémentaire.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Priorité sera donnée à l'acquisition du langage, condition de tout autre apprentissage. Autour des professeurs des écoles, des personnels complémentaires interviendront dans des classes aux effectifs limités.

Avant l'école et pour les tout-petits, nous souhaitons créer un service public de la petite enfance, en ouvrant 500 000 places de garde supplémentaires.

Sur la non-lucrativité, nous voulons débarrasser l'école des lobbies et garantir sa neutralité :

- Réformer la représentativité dans les commissions professionnelles consultatives afin de lutter contre la soumission de la formation aux intérêts des grandes entreprises et de garantir la présence des représentants de salariés en leur accordant les moyens nécessaires (droit à absence et indemnités) ;
- Abroger le dispositif « campus des métiers » et libérer les lycées agricoles de la tutelle des chambres d'agriculture et des lobbies ;
- Déconfessionnaliser l'école du dogme néolibéral : audit citoyen des partenariats de l'EN et fin des partenariats avec le Medef et de celui du rectorat de Créteil avec Teach for France ; interdiction de tout partenariat avec des groupes privés pour la diffusion de matériel y compris dans le domaine du numérique ;
- Généraliser l'équipement en logiciels libres.

Notre programme s'étend de manière très large sur vos interrogations, ainsi, nous vous conseillons de consulter notre livret thématique éducation sur <https://avenirencommun.fr/le-livret-education/>.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise



Retrouvez la Plateforme Acepp 2017 et ses 29 propositions

www.acepp.asso.fr/Decembre-2016-Plateforme-Acepp

Retrouvez les réponses des candidat-e-s 2017

www.acepp.asso.fr/Presidentielles-2017

